

## RAPPORT N°10 : FIN ANTICIPÉE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCERNANT LE GÎTE DE CUBELLES À MAYRES

M. le Président rappelle que la Communauté de communes a délibéré sur cet équipement lors de la mise à jour des statuts approuvée en conseil du 7 juillet 2021 : le gîte « l'école buissonnière », situé à Cubelles sur la commune de Mayres, a été retiré des compétences supplémentaires d'ALF.

Toutefois, afin de permettre une vente du bâtiment par la commune, il est demandé à la Communauté de communes de confirmer la résiliation du bail emphytéotique. En effet, la Communauté de communes est intervenue sur ce gîte par le biais d'un bail emphytéotique signé le 7 février 1995 entre la commune de Mayres et la Communauté de communes pour une durée de 30 ans. Selon les modalités de ce bail (article 12), le bailleur (la mairie) conservait la propriété pleine et entière du bâtiment à la fin du bail, soit en février 2025.

Il s'agit donc de mettre fin au bail emphytéotique de manière anticipée.

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- de mettre fin de manière anticipée au bail emphytéotique conclu entre la commune de Mayres, et la communauté de communes, relatif au gîte « L'école buissonnière » à Cubelles ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.